

Garantir la performance et la sécurité de vos bassins de rétention

Inspection et surveillance

- Réaliser une inspection visuelle a minima une fois par an.
- Privilégier un contrôle après chaque événement pluvieux majeur ou durant les périodes de fortes précipitations (automne/hiver).
- Inspecter les exutoires et les zones de rejet pour détecter toute érosion régressive ou affouillement au pied des ouvrages.

Entretien des ouvrages et des talus

- Effectuer le débroussaillage des talus deux fois par an pour prévenir le développement d'arbres fragilisant l'étanchéité.
- Vérifier le libre écoulement des ouvrages de régulation (orifices, seuils, grilles avaloirs).
- Retirer systématiquement les déchets flottants ou accumulés lors de chaque passage.

Gestion des sédiments et prétraitement

- Programmer le curage des sédiments dès que le volume utile du bassin est réduit de 10 à 20 %.
- Vidanger et nettoyer les dispositifs de prétraitement (débourbeurs, déshuileurs) annuellement.
- Intervenir sans délai si le taux de remplissage en hydrocarbures ou boues dépasse 50 % de la capacité de stockage.

Sécurité et conformité réglementaire

- Vérifier annuellement l'intégrité des dispositifs de sécurité (clôtures, portails, panneaux d'avertissement) pour prévenir les risques de noyade.
- Consigner chaque intervention dans le registre de suivi (carnet d'entretien) en précisant la date, la nature des travaux et les anomalies constatées.
- Maintenir le registre à jour pour justifier de la maintenance réglementaire auprès des autorités compétentes.